

## Accidents de ski : les sapeurs-pompiers de France appellent à la vigilance

**À quelques jours du début des vacances de février, les sapeurs-pompiers de France appellent à la plus grande prudence sur la pratique du ski, qui doit rester, avant tout, un plaisir. La France reste le 1<sup>er</sup> domaine skiable d'Europe par sa fréquentation : 250 stations, 6 massifs, 10 millions de touristes en hiver.**

Avec plus de 140 000 blessés en 2018 et près de 110 000 en 2020, malgré une saison clôturée prématurément pour des raisons sanitaires (*source Étude Médecin-Montagne*), l'accidentologie des sports d'hiver constitue une réelle pression sur les acteurs du secours en montagne.

Que l'on pratique du ski ou toute autre forme de glisse (87% des pratiquants sont des skieurs, 12% des pratiquants font du surf des neiges), il est primordial d'adopter les bons comportements sur les pistes de ski, et cela quel que soit son niveau de pratique et de difficulté des pistes.

### 1. Respect d'autrui

Le pratiquant doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse mettre autrui en danger ou lui porter préjudice soit par son comportement, soit par son matériel.

### 2. Maîtrise de la vitesse et du comportement

Le pratiquant doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps, à l'état de la neige et à la densité du trafic. Ne pas descendre "tout schuss" une piste en pleine vacances de février. Adapter sa vitesse à sa maîtrise.

### 3. Choix de la direction par celui qui est en amont

Le pratiquant en aval a la priorité. Le pratiquant qui se trouve en amont (du côté de la montagne) a une position qui lui permet d'anticiper et trace une trajectoire, et préserver la sécurité de toute personne qui est en aval (du côté de la vallée).

### 4. Dépassement

Il doit toujours se faire de manière assez large pour prévenir les évolutions de celui que l'on dépasse.

### 5. Au croisement des pistes ou lors d'un départ

Après un arrêt ou à un croisement de pistes, le pratiquant doit, par un examen de l'amont et de l'aval, s'assurer qu'il peut s'engager sans danger pour autrui et pour lui.

### 6. Stationnement

Le pratiquant doit éviter de stationner dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute, il doit libérer la piste le plus vite possible. Ne pas faire une pause derrière une bosse.

### 7. Respect de l'information, du balisage et de la signalisation

Le pratiquant doit tenir compte des informations sur les conditions météorologiques, sur l'état des pistes et de la neige. Il doit respecter le balisage et la signalisation. Ne pas s'engager sur une piste fermée.

#### Direction Communication

Téléphone : 01 49 23 18 18 – [communication@pompiers.fr](mailto:communication@pompiers.fr) – Eric BROCARDI : 06 63 17 39 83 –  
[e.brocardi@pompiers.fr](mailto:e.brocardi@pompiers.fr)

## 8. Assistance

Un pratiquant témoin ou acteur d'un accident doit prêter assistance, notamment en donnant l'alerte. En cas de besoin, et faire appel aux secouristes en alertant un technicien des remontées mécaniques ou en effectuant le numéro d'urgence unique, le 112.

### Le port du casque : vivement conseillé !

Le port d'équipements de sécurité tels qu'un casque et une protection dorsale qui offre une protection supplémentaire en cas de chocs, sont vivement conseillés.

D'après le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne, le pourcentage de pratiquants équipés d'un casque baisse avec l'âge. Pour atteindre entre 60 et 70% de port de casque sur les skieurs de 31 ans et plus. Les skieurs français se protégeant plutôt moins que les skieurs d'autres nationalités. Les règles sont d'ailleurs différentes au-delà de nos frontières. En Italie comme dans le Sud-Tyrol, le port du casque est désormais obligatoire pour les moins de 18 ans. Dans certaines provinces autrichiennes c'est jusqu'à 15 ans.

Retrouvez la campagne de communication :

<https://twitter.com/PompiersFR/status/1484064722542632960?s=20>

**Rappel : En période de fortes chutes de neige, les risques liés aux avalanches restent les plus fréquents et les plus mortels.**

#### LES RISQUES LIÉS AUX AVALANCHES RESTENT LES PLUS FRÉQUENTS ET LES PLUS MORTELS.



#### Direction Communication

Téléphone : 01 49 23 18 18 – [communication@pompiers.fr](mailto:communication@pompiers.fr) – Eric BROCARDI : 06 63 17 39 83 – [e.brocardi@pompiers.fr](mailto:e.brocardi@pompiers.fr)